

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 septembre 2020 portant nomination des
membres des conseils d'administration des Sociétés
publiques d'administration des bâtiments scolaires de
l'enseignement organisé par les pouvoirs publics (SPABS)**

A.Gt. 17-05-2023

M.B. 11-09-2023

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 05 juillet 1993 portant création de six sociétés de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 novembre 1993 arrêtant les statuts de la société publique d'administration des bâtiments scolaires de Liège ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les Ministres de la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 septembre 2020 portant nomination des membres des conseils d'administration des Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics (SPABS) ;

Sur proposition du Ministre-Président et du Ministre qui a les bâtiments scolaires dans ses attributions ;

Après la délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 5 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 septembre 2020 portant nomination des membres des conseils d'administration des Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics (SPABS), troisième tiret, les mots « Mme Anne THANS » sont remplacés par les mots « M. Eric LAURENT ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Le Ministre-Président et le Ministre qui a les bâtiments scolaires dans ses attributions sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 mai 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et
de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN